

Approuvé?
St Denis, le 24 Novembre
1965 - P/le Préfet

M. LAURENT donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'autoriser le virement d'un crédit inscrit au budget 1965 :

- de l'Art. 230-23 - Réfection des rues	<u>712.439. Frs</u>
aux postes ci-après :	
- 230-202/ 1 - Piste de roller-skating.....	<u>212.439. Frs</u>
- 230-12/1 - Aménagement de la chambre froide du Grand Marché.....	<u>500.000. Frs</u>
de l'Art. 60 - Fournitures diverses.....	<u>500.000. Frs</u>
pour l'Art. 69 - Charges exceptionnelles	<u>500.000. Frs</u>

Secrétaire Général

Je mets la question aux voix ./.

Signé: J. Duchard.

M. BÉDIER : Est-ce que ces chambres froides fonctionnent ?

M. Le Maire : Au grand Marché, elles fonctionnent, au Petit Marché une seule chambre froide fonctionne pour le moment, mais la mise en marche de la seconde ne saurait tarder, puisque nous avons actuellement un frigoriste compétent.

M. BÉDIER : En ce qui concerne les recettes effectuées, est-ce qu'elles compensent les dépenses ?

M. Le Maire : Il ne saurait être question de voir les recettes compenser même de très loin les dépenses, les chambres froides ne sont qu'un moyen de conservation mais elles ne peuvent être un moyen de recettes. Je dois vous dire qu'actuellement des études sont faites par le Directeur des chambres froides des Halles de Paris pour la construction d'une chambre froide derrière l'abattoir. Je crois que cette question pourrait vous être soumise au moment du vote du budget primitif. Il est indispensable que nous ayons une chambre froide moderne qui réponde aux besoins d'une ville de notre importance.

Le rapport ci-dessus mis aux voix est adopté à l'unanimité.